



Faute inexcusable de l'employeur?

Par **mademo**, le **01/02/2013** à **13:57**

Bonjour,

Mon conjoint est salarié d'une salle de spectacle depuis janvier 2012, son employeur ne lui a jamais fait passer de visite médicale. Après la période de vacances mon conjoint a repris le travail le 20 août. Le 13 septembre il a été conduit aux urgences pour de fortes fièvres et une grosse fatigue. Cela faisait plusieurs jours qu'il rentrait épuisé, presque en pleurant. Aux urgences nous avons été prévenus qu'il s'agissait très certainement d'une endocardite, grave infection cardiaque car mon conjoint a un souffle au cœur. Il est ressorti avec l'obligation de consulter un cardiologue au plus vite. Cependant la semaine suivante cette visite à l'hôpital mon conjoint a fait 50 heures (son contrat dit 35), alors que sa chef était parfaitement au courant de son état; Sa santé physique et morale s'est lentement dégradée car plus personne ne lui adressait la parole du fait qu'il ait osé dire qu'il se sentait épuisé; le 16 octobre après avoir enchaîné 18 heures de boulot, sans pause, un samedi, puis 6 heures le dimanche (sans avoir eu de jour de repos dans la semaine) il a complètement craqué, fièvre, crise de larmes, épuisement. Nous avons consulté, enfin un cardiologue qui nous a annoncé que mon conjoint souffrait d'une malformation cardiaque et que la fatigue des dernières semaines avait considérablement aggravé la situation. Il doit être opéré d'urgence, il faut lui changer la valve aortique ainsi qu'une partie de l'aorte, beaucoup trop abîmée; Les médecins nous ont affirmé que la fatigue et les trop fortes poussées d'adrénaline engendrées par son travail avaient sans doute aggravées sa situation. Il est donc en arrêt depuis octobre, malade physiquement et est tombé dans une profonde dépression à cause de son travail, qui ne l'a jamais contacté pour lui envoyer un blâme parce que son arrêt était arrivé un jour en retard... La mise en danger de mon conjoint peut-elle être considérée comme une faute inexcusable de l'employeur dans la mesure où elle était parfaitement consciente de son état et n'a rien fait pour le soulager de sa charge de travail?

Par **P.M.**, le **01/02/2013** à **16:04**

Bonjour,

Vous aviez déjà exposé cette situation, il y a quelques mois dans [ce sujet...](#)

Comme je vous l'avais dit à l'époque avant de faire valoir la faute inexcusable de l'employeur, il faudrait déjà que la maladie professionnelle soit reconnue éventuellement par l'aggravation d'un état antérieur...

Par **mademo**, le **01/02/2013** à **16:05**

Merci de cette réponse, le mieux est sans doute de prendre rendez-vous directement avec un avocat.

Par **P.M.**, le **01/02/2013** à **16:17**

Je le pense, spécialisé en Droit du Travail et de la Sécurité Sociale...